

MOT DU PRÉSIDENT

CHANSON D'AUTOMNE

**LES SANGOLOTS LONGS
DES VIOLONS
DE L'AUTOMNE
BLESSENT MON COEUR
D'UNE LANGUEUR
MONOTONE**

PAUL VERLAINE

C'est la rentrée universitaire et nous, les chargées et chargés de cours de l'UQAM, rentrons avec un sentiment de colère et une perte de confiance dans nos rapports avec l'administration. Nous avons en main la Lettre d'entente 401, liant notre syndicat et l'administration, par laquelle les parties conviennent de considérer l'équité salariale entre les groupes de salariés de l'Université. Cette lettre d'entente ne peut faire sens que si et seulement si les parties sont engagées dans un rapport fondé sur la confiance mutuelle. Pour l'instant, force est de reconnaître la tiédeur de l'administration à respecter ses engagements.

Au cours de la dernière année universitaire, nous avons eu plusieurs rencontres avec l'administration de l'UQAM dans le cadre de la Lettre d'entente 401. Nous l'avons fait dans le respect de la parole donnée et des principes qui procurent un sens à nos actions syndicales. Malheureusement, nous devons reconnaître que ce n'est pas parce qu'il y a eu des rencontres que des discussions réelles ont eu lieu. Alors que le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM assume ses engagements, nous demeurons en attente face à une administration pour le moins frileuse dans le respect des engagements pris envers les personnes chargées de cours. Syndicalement, nous entendons honorer les ententes conclues sous la présente convention collective. Pour que ces ententes se réalisent encore faut-il que les administrateurs de l'UQAM honorent la parole donnée.

Les discussions autour d'une lettre d'entente ne peuvent porter que sur son contenu spécifique, ce qui restreint les possibilités de réponses ou de solutions aux seuls aspects mentionnés dans cette lettre. Il peut arriver qu'une discussion entre le Syndicat et l'Université ne permette pas une conclusion satisfaisante pour les personnes chargées de cours. En pareille situation, nos moyens d'action sont pour le moins limités.

La situation est tout autre lors de la négociation de notre convention collective. Le champ des possibles avancées ou reculs est alors ouvert, tant pour l'employeur que pour le syndicat. De part et d'autre, les parties ont accès à des moyens de pression.

L'écart entre une discussion sur une lettre d'entente et une négociation de convention fait en sorte que l'on peut difficilement les comparer, tant en regard des moyens que des résultats. L'ampleur des actions qui contribuent au renouvellement d'une convention collective est sans commune mesure avec le dispositif et les règles d'une discussion entre les parties.

L'administration de l'UQAM peut encore honorer sa parole d'ici le 31 décembre 2011, date d'échéance de notre convention. C'est dire que nous serons bientôt en mode de mobilisation et de pré-négociation, notamment sur des enjeux pour lesquels les discussions auront failli.

POURQUOI ?

Au fil des ans, les chargées et chargés de cours avaient établi des relations de confiance avec l'Université. Après la grève de 1987 il avait semblé essentiel, de part et d'autre, de mettre en place des mécanismes de relations de travail moins conflictuelles. Sans tomber dans un « à-plat-ventrisme » ni dans la compromission, nous pouvions raisonnablement penser que la recherche de solutions viables pouvait primer sur la confrontation.

Au fil des ans, les chargées et chargés de cours ont toujours répondu présents lorsque l'UQAM a eu besoin de nous. Par exemple, en 1996 nous avons accepté de réduire d'un pour cent l'indemnité de vacances qui, en vertu d'un décret du gouvernement, passe de 8 à 7 pour cent, et accepté de renoncer à l'indexation salariale de 0,5 %, alors que l'Université faisait face à des conditions financières difficiles. Nous reconduirons ces décisions l'année suivante.

Toujours dans un esprit de compréhension réciproque, lorsque la situation budgétaire s'est quelque peu rétablie, les chargées et chargés de cours ont pu obtenir quelques gains, notamment au niveau de la reconnaissance professionnelle, de la valorisation de la diplomation et de l'expérience.

Est-ce trop demander de poursuivre sur cette voie tracée depuis plus de 30 ans? Est-ce trop demander de chercher à maintenir des relations harmonieuses, favorables aux deux parties? Nous ne le croyons pas.

Après les frasques du recteur Denis, quand l'Université cherchait à se sortir d'une nouvelle impasse budgétaire, nous avons encore une fois répondu « présents », et ce, en toute bonne foi. Nous avons accepté de renouveler notre convention collective sept mois avant son échéance. Nous avons accepté de contribuer de façon substantielle, de l'ordre de 327 000 \$, au redressement de la situation financière de l'Université. Nos décisions collec-

tives permettaient à l'Université d'avoir un « problème » de moins devant le gouvernement. Mais elles ne furent pas sans conséquence pour nous. Ces décisions ont parfois été mal perçues par une partie de la communauté universitaire.

Mais est-il besoin de rappeler que, lors de ces démarches, nous avons convenu avec l'Université que si des ententes entre l'Université et d'autres syndicats ou associations lors du renouvellement de leur convention collective prévoyaient des augmentations salariales au-delà des paramètres de la politique salariale du gouvernement, il y aurait des discussions d'engagées pour considérer l'équité intergroupe.

Alors, pourquoi toutes ces tergiversations, tous ces faux-fuyants, toutes ces échappatoires pour, dans les faits, ne pas discuter sérieusement afin d'en arriver à un règlement satisfaisant? Il nous semble que le moment est mal choisi pour revenir sur plus de trente ans de relations civilisées entre les chargées et chargés de cours et la direction universitaire.

On pourra aussi invoquer le départ de toutes ces personnes qui, du côté patronal, avaient œuvré avec une volonté évidente d'arriver à des résultats. On pourra aussi invoquer le manque de ressources de l'Université. On pourra aussi invoquer que nous avons signé une convention collective de travail valable jusqu'en décembre 2011. On pourra aussi invoquer la mainmise du gouvernement sur les décisions d'ordre financier en rapport aux conventions collectives.

Mais il reste que l'attitude et l'esprit d'entente qui prévalaient en 2008 ne semblent plus être au rendez-vous. Et là, nous nous demandons pourquoi?

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

COCAL IX : VERS UNE STRATÉGIE UNIFIÉE EN AMÉRIQUE DU NORD

Du 13 au 15 août 2010 se déroulait à Québec, sous le thème *Vers une stratégie unifiée en Amérique du Nord*, la 9^e Conférence de la *Coalition of Contingent Academic Labor* (COCAL). Plusieurs officières, officiers du SCCUQ ont participé à cette Conférence, dont certains à titre de conférencier ou d'animateur. La présidente de la CSN, Madame Claudette Carbonneau, a prononcé le Mot de bienvenue.

Organisée avec brio par nos collègues du Syndicat des chargées, chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), cette Conférence a réuni près de deux cents enseignantes, enseignants nord-américains qui ont échangé sur des enjeux aussi cruciaux que :

- la stabilisation de l'emploi dans l'enseignement supérieur
- la négociation collective
- l'équité salariale
- l'extension et le morcellement de la tâche
- l'accès aux postes de professeurs et à la recherche
- les programmes sociaux
- la mobilisation
- la reconnaissance des chargées, chargés de cours
- la syndicalisation

Parmi les grands questionnements sous-jacents à ces diverses thématiques figure le dilemme entre l'intégration (former un seul syndicat regroupant professeurs et chargés de cours) et l'indépendance (privilégier une organisation

autonome de chargées, chargés de cours). Le fait de constituer une seule entité peut favoriser parfois une meilleure protection comme cela semble être le cas pour un des groupes d'enseignants universitaires américains (ex : couverture en cas de maladie), mais cette situation peut également comporter des défis.

Outre le travail en atelier, la Conférence a aussi permis des échanges plus informels et festifs avec nos camarades nord-américains à l'occasion du Cocktail de bienvenue et aussi, soulignons-le, lors du magnifique souper croisière sur le fleuve Saint-Laurent à bord du Louis Jolliet.

Un grand merci à nos collègues du SCCUL pour leur accueil des plus chaleureux et aussi pour l'organisation de cet événement, dont la traduction simultanée des échanges en trois langues, la qualité des ateliers (personnes invitées) et les activités.

La prochaine Conférence de COCAL aura lieu à Mexico en août 2012.

HÉLÈNE BELLEY
Secrétaire générale
LORRAINE INTERLINO
Vice-présidente à l'intersyndical

REMERCIEMENT À ZAKARIA EL-MRABET

La Commission des études a tenu à souligner la contribution de Zakaria EL-Mrabet comme représentant de la communauté des chargées et chargés de cours. Zakaria a siégé à la Commission d'octobre 2005 à mai 2010. Il fut élu par l'Assemblée générale du SCCUQ à la fonction de vice-président aux affaires universitaires lors de l'assemblée générale statutaire d'avril dernier.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

V A D E - M E C U M

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

15 octobre dès 13 h 30

TOUS LES MARDIS

5 à 7 syndical

Dès 17 h au A-R542

SCCCUM vs UDEM – BRÈVE AUTOPSIE D'UN CONFLIT

Les astres étaient bien mal alignés quand le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) a voulu amorcer la négociation avec son employeur. Dès le départ, la mauvaise foi et les tracasseries administratives ont été au rendez-vous.

Le Syndicat a annoncé son intention de commencer les négociations 90 jours avant l'expiration de la convention (31 août 2009) comme cela est permis par le Code du travail. Et en ce sens, l'équipe syndicale a demandé les libérations prévues à cet effet dans sa convention en précisant qu'elles devraient être appliquées au trimestre d'été, lequel commence le 1er mai 2009.

Or, l'employeur a tout de suite fait savoir que la rémunération à cet égard ne pourrait être versée avant le 1er juin 2009 puisque, si l'on remonte 90 jours avant l'échéance, cela nous amène à cette date. Jamais l'employeur n'avait précédemment été si tatillon.

Ce « malentendu » réglé, le syndicat a dû attendre au 2 juillet avant d'avoir une première rencontre où il a pu déposer ses demandes normatives. L'employeur a alors affirmé qu'il n'avait pas de mandat de négocier tant qu'il n'aurait pas le portrait global de toutes les demandes. Les deux parties conviennent alors que le 28 septembre le Syndicat déposerait ses autres demandes (financières) et que le 13 octobre l'employeur répondrait.

Devinez ce qui s'est passé le 13 octobre? Non seulement l'employeur n'avait pas de réponse, mais son propre dépôt tenait sur une page et demie contenant des principes généraux comme la saine gouvernance, la souplesse de la gestion, la qualité de l'enseignement, la révision de la place du chargé de cours dans l'enseignement, la révision du nombre de libérations syndicales et les limites de la capacité financière de l'Université plus une remise en question de l'appartenance des accompagnateurs et coachs au SCCCUM.

La suite des rencontres fut à l'avenant. Devant les demandes précises du Syndicat : rattrapage de 7,7 % plus augmentation de 4 % par année; limites à la taille des groupes-cours; création

d'un comité de santé et sécurité efficace; allocation de ressources supplémentaires en libérations syndicales; amélioration de l'accès à la prime de départ à la retraite; précision dans le statut de double emploi; amélioration du mode d'attribution pour les accompagnateurs et coachs; l'employeur n'avait pour toute réponse qu'il voulait une table à part pour traiter des accompagnateurs et coachs et qu'il voulait discuter des grands principes à la table principale.

Les nombreuses rencontres entre le 13 octobre 2009 et le 8 février 2010 ont donné lieu à un dialogue de sourds. Le SCCCUM demandait des réponses précises à ses propositions précises; l'employeur ne voulait parler que de grands principes et n'avait aucune offre financière à proposer.

Incapable d'avancer sur quoi que ce soit, l'employeur a demandé la conciliation en janvier avec comme prétexte le fait que le Syndicat ne voulait pas discuter. Devant le conciliateur, il a bien fallu que l'Université fasse des propositions pour que la discussion avance, ce qui a conduit à son offre du 8 février 2010, dans laquelle il proposait 2 % d'augmentation en tout et pour tout sur toutes les questions financières; une fin de non-recevoir totale sur la question de la taille des groupes-cours (« Jamais cette question ne figurera dans la convention » avait affirmé le porte-parole patronal); une coupe de la moitié dans la prime de départ à la retraite contre un accès à 100 points plutôt que 125 (le maximum annuel de points est de 9 à l'UdM); le retrait de la moitié de son ancienneté à un chargé de cours qui se désiste d'un cours une première fois et son renvoi s'il se désiste une deuxième fois; la non-application de la convention collective aux accompagnateurs et coachs vocaux de la Faculté de musique.

Cette intransigeance et ces menaces contre les acquis du SCCCUM ont conduit au déclenchement de la grève le 24 février 2010 après deux demi-journées et une complète de débrayage perlé.

Il faut aussi noter que l'employeur a eu recours à trois porte-parole successifs. Le 2 juillet, il s'agissait de Louise-Hélène Richard, directrice générale des services aux étudiants; le 28 sep-

tembre, c'était Elvio Buono, directeur du bureau du personnel enseignant, puis le 28 janvier 2010, ce sera Me André Baril de la firme McCarthy-Tétrault.

Les rencontres de conciliation ont donné lieu à des séances théâtrales peu édifiantes jusqu'à l'offre finale du 12 mars 2010, à peine meilleure que celle du 8 février, que les membres ont rejetée à 84 % lors de l'Assemblée générale du 18 mars. Ce ne sera pas la dernière offre finale puisque les membres en rejeteront une autre le lundi 5 avril suivant.

L'employeur a été arrogant et a prétendu que le Syndicat ne représentait pas vraiment l'opinion de ses membres, ce que les assemblées générales ont chaque fois fortement démenti. Si les étudiants n'ont pas donné d'appui formel aux chargés de cours, ils ont tout de même participé, avec les professeurs et les employés de soutien, à un boycott de l'Assemblée universitaire (le parlement de l'Université) par deux fois : le 15 février et le 22 mars 2010. Le protocole de solidarité avec les autres syndicats de chargés de cours a donné du courage aux troupes et le protocole d'échange d'information avec les professeurs a permis de mieux mener la bataille sur le terrain.

Le règlement final a dû se faire parce que la pression était rendue à son comble. La loi spéciale menaçant de s'abattre sur le Syndicat, les parties ont conclu une entente de principe acceptée à 74 % le dimanche 11 avril 2010.

Cette entente prévoit le *statu quo* pour les accompagnateurs et coachs vocaux en musique; un meilleur accès à la prime de départ à la retraite (100 points) sans diminution de la prime; une augmentation salariale de 6,55 % plus les paramètres gouvernementaux, soit un total de 10,05 %; l'obligation pour le comité de santé et sécurité de se réunir à la demande de l'une des parties; la création de comités départementaux responsables de définir les balises à partir desquelles un groupe-cours commande l'ajout d'aide en auxiliaires d'enseignement.

Certes, l'application n'en sera pas facile, et l'employeur s'est déjà montré mesquin et revanchard au retour au travail, rognant ici et là, à la pièce, sur le nombre d'heures des contrats d'été, tardant à émettre les relevés d'emploi, interprétant à sa façon le protocole de retour au travail (il a fallu avoir recours au conciliateur pour rétablir le sens de l'entente). Le nouveau recteur, Guy Breton, qui se faisait fort de vouloir être « un bon employeur » doit encore faire ses preuves.

Mais le groupe des chargées et chargés de cours a fait la démonstration qu'il pouvait se tenir, que la solidarité valait la peine, que l'on ne doit pas laisser tomber un groupe de ses membres sous prétexte qu'ils ne sont pas nombreux et que leur situation est légèrement différente.

FRANCIS LAGACÉ
Deuxième vice-président
Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES

Les travailleuses domestiques sont maintenant couvertes par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Par la Loi 110, les quelques 6 000 travailleuses domestiques, majoritairement des femmes immigrantes, ont obtenu des droits minimaux, notamment les prestations en cas de lésions professionnelles et le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite.

La Commission des droits de la personne et de la jeunesse avait reconnu, dans le cas des travailleuses domestiques, que leur exclusion de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* constituait une triple discrimination fondée sur le sexe, la condition sociale et l'origine ethnique.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

ABSENCE DE CHRISTIANE MALET

Christiane, tu ne seras pas avec nous durant le trimestre d'automne 2010. Nous savons que tu es en train de mener un combat personnel contre les aléas de la vie. Nous penserons à toi lors de nos activités et lèverons un verre à ta santé lors des 5 à 7, activité que tu aimais tant et dont tu t'occupais avec tellement de délicatesse.

ZAKARIA

UN NOUVEAU SYNDICAT À L'UQAM...

Les 24 employés préposés à l'accueil du Centre Pierre-Péladeau, dont six sont des étudiantes, étudiants de l'UQAM, sont maintenant représentés par la section locale 262 de l'AIEST (Alliance internationale des employés de scène de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis et du Canada) — IATSE (International Alliance of Theatrical Stage Employees).

Le Centre Pierre-Péladeau est un centre multidisciplinaire et d'arts scéniques, dont la gestion des opérations appartient à l'UQAM. Sa mission est d'appuyer la création de nouvelles œuvres et de performances dans des champs aussi variés que la danse ou la musique. Le Centre Pierre-Péladeau abrite les bureaux administratifs de plusieurs organisations artis-

tiques, deux salles de répétition ainsi que la Salle Pierre-Mercure qui contient plus de 850 places.

L'AIEST représentait déjà les techniciens du Centre Pierre-Péladeau, regroupés dans la section locale 56, et qui ont signé cette année leur convention collective de travail. La section fut accréditée en 2006.

C'est à la suite d'une entente de principe intervenue le 25 mai 2010, entre les représentants de l'UQAM et ceux de la section 56 de l'AIEST, que la première convention collective de travail a été signée.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

... ET À L'UNIVERSITÉ MCGILL!

Lors d'un vote tenu à scrutin secret en mars dernier, 94 % des surveillantes et surveillants d'examen réunis en assemblée ont opté pour être représentés par l'AÉDEM/AGSEM (Association des étudiant-e-s diplômé-e-s employé-e-s de McGill/Association of graduate students employed at McGill).

Cette syndicalisation a pris deux ans d'effort et de ténacité de la part des militantes et militants. Les militants ont dû contrer les tractations juridiques de McGill et ses tentatives innombrables pour empêcher la syndicalisation de ces salariés.

Les surveillants d'examen seront une section de AÉDEM/AGSEM qui représente déjà les auxiliaires d'enseignement et les démonstrateurs de McGill. Les auxiliaires ont été obligés de faire une grève en 2008 pour faire valoir leurs droits auprès de l'Université.

Le Syndicat espère que cette brillante victoire encouragera d'autres groupes d'étudiants salariés de McGill à se syndiquer et ainsi à améliorer leurs conditions de travail.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LE PARC MICHEL-CHARTRAND : LE NOUVEAU TOPONYME DU PARC RÉGIONAL DE LONGUEUIL

La Ville de Longueuil, lors de la séance du conseil municipal du 15 juin dernier, a attribué le toponyme « Parc Michel-Chartrand » au Parc régional de Longueuil. Cette décision fait suite à un sondage en ligne qui s'est déroulé du 18 au 30 mai dernier.

Le geste d'honorer ainsi la mémoire du grand syndicaliste et humaniste qu'était Michel Chartrand est certes louable et cette reconnaissance pleinement méritée. Mais nous pouvons douter que Michel Chartrand, qui toute sa vie

a œuvré à la syndicalisation des travailleuses et travailleurs, aurait souhaité que l'entretien du parc ait été confié en sous-traitance et non pas fait par des travailleurs syndiqués.

Le Parc Michel-Chartrand est situé entre les boulevards Jean-Paul-Vincent et Curé-Poirier et entre les rues Fernand-Lafontaine et Adoncour.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2010

MARCHE MONDIALE DES FEMMES



La Marche mondiale des femmes est une initiative lancée par la Fédération des femmes du Québec lorsqu'elle organise, en 1995, la *Marche des femmes contre la pauvreté (du pain et des roses)*. À travers le Québec, quelque 850 femmes ont marché pendant dix jours. Un rassemblement de 15 000 personnes clôtura l'événement.

Par la suite, l'idée fut reprise au niveau international pour l'organisation de la *Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes*. Plus de 6 000 groupes de 161 pays différents emboîtèrent le pas et participèrent à divers événements.

Cette année, à travers le monde, de nombreuses mobilisations sont programmées pour

la période du 7 au 17 octobre. Celles-ci porteront sur le travail décent, les migrations, la lutte contre la dette et les institutions financières multilatérales et des mobilisations en faveur de la justice climatique et la souveraineté alimentaire et contre les fausses solutions apportées au changement climatique. La marche a lieu le 17 octobre, journée internationale pour l'élimination de la pauvreté décrétée par l'ONU.

Au Québec, une campagne des « Kilomètres de solidarité » s'organise afin de financer les actions de la Marche qui auront lieu du 12 au 17 octobre. C'est plus de 8 000 kilomètres qui seront parcourus par des centaines de marcheuses dans toutes les régions.

Chaque kilomètre se vend 5 \$. Vous pouvez acheter le nombre de kilomètres que vous voulez en vous rendant sur le site de la Fédération des femmes du Québec :

<http://www.ffq.qc.ca/luttes/marche-mondiale-des-femmes/champs-daction/kilometres/>

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

Comité exécutif

Guy Dufresne
Président
6644

Jocelyn Chamard
Vice-président à la convention collective
2794

Zakaria EL-Mrabet
Vice-président aux affaires universitaires
6741

Lorraine Interlino
Vice-présidente aux relations intersyndicales
3180

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information
2793

Hélène Belley
Secrétaire générale
6876

Marie Bouvier
Trésorière
3050

Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet
2789

Langis Madgin
4886

Jean-François Tremblay
3536

Comité mobilisation-intégration

Christiane Malet
8272

Louise Samson
2791

Anne-C. Thibault
5609

Secrétariat

Violaine Gasse
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

NOS COORDONNÉES

Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
Local A-R540

Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

Téléphone :

514 987-3495

Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1922-8791
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du
papier recyclé à 100%